

**MAIRIE D'AUGY SUR AUBOIS**

COMpte Rendu Sommaire de la Seance du Conseil Municipal

DU 25 novembre 2014

Madame le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2014 est adopté.

M. ROCHE Michel arrive après l'approbation du procès-verbal du 25 septembre 2014.

**Modification des statuts de la CDC des 3 provinces : "communications électroniques"**

Madame le maire donne lecture du courrier, en date du 3 novembre 2014, de la communauté de communes des trois provinces pour acter la modification statutaire afin de préciser la compétence "Communications électroniques" au sein du bloc des compétences obligatoires, Paragraphe 1 "Aménagement de l'espace", de la façon suivante :

"Communications électroniques"

Est remplacée par

"Communications électroniques : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques"

De plus dans ce courrier, le président demande de bien vouloir acter l'adhésion de la Communauté de Communes des 3 provinces au Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique en charge de l'aménagement numérique du Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE

- la modification statutaire afin de préciser la compétence "Communications électroniques" au sein du bloc des compétences obligatoires, Paragraphe 1 "Aménagement de l'espace", de la façon suivante ;

"Communications électroniques"

Est remplacée par

"Communications électroniques : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques"

- l'adhésion de la Communauté de Communes des 3 provinces au Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique en charge de l'aménagement numérique du Cher.

**Projet de périmètre d'un nouveau syndicat mixte ouvert dénommé Syndicat du Canal de Berry - Avis du Conseil Municipal - Approbation des statuts Election des délégués du Conseil Municipal**

Par arrêté N° 2014-1-1008 du 16 octobre 2014, Mme la Préfète a arrêté le projet de périmètre d'un nouveau syndicat mixte ouvert issu de la fusion des quatre syndicats suivants :

- le Syndicat Mixte Interdépartemental Canal de Berry (S.M.I.C.B)
- le Syndicat Mixte du Canal de Berry (S.M.C.B)
- le Syndicat Mixte pour l'aménagement Et la Rénovation du Canal de Berry (S.M.E.R.C.A.B)
- le Syndicat Intercommunal de Réhabilitation du Canal de Berry en Val d'Aubois (S.I.R.CA.B.V.A).

Cet arrêté fait suite à la délibération du SMERCAB (Syndicat Mixte pour l'aménagement et la Rénovation du Canal de Berry) en date du 11 septembre 2014 demandant la fusion des quatre syndicats précités, approuvant le projet de statuts du syndicat issu de cette fusion et sollicitant un arrêté de périmètre.

Ce syndicat Mixte ouvert prendra la dénomination de Syndicat du Canal de Berry. Il est constitué pour une durée illimitée. Son siège social est fixé à l'Hôtel du Département, Place Marcel Plaisant, 18000 BOURGES.

**Les membres adhérents sont les suivants :**

Ainay leVieil, Annoix, Augy/Aubois, Bannegon, Bourges, Charenton du Cher, Colombiers, Drevant, Dun sur Auron, Epineuil le Fleuriel, Foecy, Grossouvre, Jouet/l'Aubois, La Chapelle Hugon, La Communauté de communes Vierzon Sologne Berry pour les communes de Vierzon, Méry sur Cher, Thénioux, La Guerche/l'Aubois, Le Chautay, Le Conseil général du Cher, Marmagne, Marseilles les Aubigny, Mehun/Yèvre, Neuilly en Dun, Parnay, Plaimpied, Sancoins, Saint Amand Montrond, Saint Denis de Palin, Saint Just, Saint Pierre les Etieux, Torteron, Vernais, Verneuil les Bois.

**Ce syndicat a pour objet : « Valorisation du Canal de Berry »**

Pour atteindre cet objectif il pourra mettre en œuvre :

Au titre de la gestion de l'eau :

- La réalisation des études et mesures
- La gestion des volumes et de la qualité
- Le maintien et amélioration de l'alimentation
- Le maintien des biefs en eau

Au titre du développement et de la promotion

- L'animation, promotion, communication, signalétique,
- Les études pour le développement économique, touristique,
- Les projets pour le développement économique, touristique (notamment les conduites du projet d'itinéraire cyclable, études et travaux),
- Les aménagements nécessaires à la pratique des activités le long du canal, notamment pour les secteurs de la navigabilité et de la pêche.
- La préservation et le renouvellement des espèces végétales, le contrôle des espèces animales.

Au titre de la pérennité des ouvrages du canal, les études et travaux pour:

- La remise en état des ouvrages d'art
- La remise en état des contre-fossés et des rigoles d'alimentation (cours d'eau et fossés)
- L'aménagement des rives et chemins de halage en mauvais état
- La remise en état des biefs
- Le nettoyage des biefs à l'abandon

**Les membres du syndicat qui le souhaiteront pourront aussi adhérer à une compétence à la carte :  
entretien courant du canal, intégrant:**

- Le fauchage des rives et chemins de halage
- Le faucardage
- Le maintien des voies de halage et de leur accès, ainsi que des mobiliers,
- L'entretien courant des ouvrages du canal,
- L'entretien courant des ouvrages d'art, rigoles et fossés connexes
- Enlèvement des atterrissements et relèvement des pieds de berges

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par ses membres adhérents. Pour la commune d'Augy-sur-Aubois, le nombre de délégués est de un. L'élection de chaque délégué s'accompagne de l'élection d'un suppléant.

Je vous propose les candidatures suivantes :

TITULAIRE  
M. ROCHE Michel

SUPPLEANT  
GROS Antoine

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE**  
**À l'unanimité**

1. d'émettre un avis favorable sur le projet de fusion du Syndicat Mixte Interdépartemental du Canal de Berry (SMICB), le Syndicat Mixte du Canal de Berry (S.M.C.B), le Syndicat Mixte pour l'aménagement Et la Rénovation du Canal de Berry (S.M.E.R.C.A.B), le Syndicat Intercommunal de Réhabilitation du Canal de Berry en Val d'Aubois (S.I.R.CA.B.V.A) ;
2. de donner un avis favorable sur le périmètre du futur Syndicat du Canal de Berry qui découlera de cette fusion ;
3. d'approuver les statuts de ce futur Syndicat, joints en annexe ;
4. Ont été élus, à l'unanimité, les délégués suivants pour représenter la Commune d'Augy-sur-Aubois au sein de cette instance :

TITULAIRE  
M. ROCHE Michel

SUPPLEANT  
GROS Antoine

Acceptation de la répartition de l'actif du Syndicat de maintien en eau du Canal du Berry de Liénèsse au Moulin brûlé

Madame le maire donne lecture du courrier de M. le président du syndicat de maintien en eau du canal de berruy concernant la répartition de l'actif du dit syndicat

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré

DECIDE  
A l'unanimité

- d'approuver la répartition de l'actif du syndicat, à savoir :

Augy-sur-Aubois : 2200.93 €

Neuilly-en-Dun : 2221.16 €

Sancoins : 20 414.87 €

Renouvellement du taux de la Taxe aménagement

Madame le maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Vu le conseil du 29 novembre 2011 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 %.
- de supprimer la durée de validité de 3 ans afin que le taux à 1% soit maintenu par tacite reconduction

Cette délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département

## Demande de subvention « 4L TROPHY 2015 »

Mme le maire porte à la connaissance du conseil municipal un dossier de sponsoring pour le «4L TROPHY 2015 » d'un habitant de la commune. Etudiant en BTS, ce projet rentre dans le cadre du PIC (projet d'initiative et de communication) qui est un élément majeur de son BTS.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer une subvention de 100.00 € qui sera versée à l'association ACSE.

## Attribution de terrains communaux

Dans la réunion du 25 septembre 2014, Mme le maire informait le conseil municipal qu'elle avait envoyé à plusieurs reprises des courriers recommandés pour retard de paiement de loyers de terrains communaux. Comme le stipule le bail, deux défauts de paiement de fermage pourront entraîner la résiliation du présent bail. Par conséquent, à compter du 30 septembre 2014, la personne ne sera plus titulaire du bail.

Mme le maire indique qu'une publicité par voie d'affichage a eu lieu du 13 octobre 2014 au 25 novembre 2014.

Madame le maire porte à la connaissance du conseil municipal les courriers :

- de M. PETIT Christophe qui sollicite la location des parcelles D 370 - D 371 et D 667 qui se situent à proximité des parcelles qu'il exploite.
- de M. MONNET Philippe qui sollicite la location des parcelles D 35 et D36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les terrains communaux comme suit :

- M. PETIT Christophe domicilié à "Bray", à Augy-sur-Aubois

SECTION	N° LIEUDIT	CONTENANCE
D	370 Les Brusques	45 a 95 ca
D	371 Les Brusques	64 a 90 ca
D	667 Les Brusques	1 ha 30 a 20 ca

- M. MONNET Philippe domicilié à "Bellevue", à Augy-sur-Aubois

SECTION	N° LIEUDIT	CONTENANCE
D	35 Le Petit Varisson	1 ha 29 a 90 ca
D	36 Le Petit Varisson	71 a 00 ca

La location prendra effet au 11 mai 2015 aux mêmes conditions que le bail en cours.

Le montant annuel des fermages sera révisé chaque année selon l'indice des fermages en cours. Il sera payé en deux termes : le 11 mai et 11 novembre de chaque année.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour traiter et signer tous documents relatifs à cette affaire.

## Demande de coupe de bois sur la commune

Plusieurs administrés ont fait la demande à Mme le maire pour pouvoir faire des coupes de bois sur la commune. Le conseil municipal accepte à titre gracieux et pour un usage personnel.

## Réflexion sur investissement 2015

Madame le maire expose au conseil municipal les éventuels investissements pour l'année 2015.

Après concertation, le conseil municipal donne son accord pour les investissements suivants, sous réserves des subventions qui pourraient être accordées :

- Changement portails du cimetière
- Assainissement mairie – école
- Rajeunissement salle des fêtes
- Changement fenêtres et peinture de la cantine
- Curage de fossés
- Signalétique des lieudits

## Questions diverses

## Informations

- Une visite du logement de la poste a eu lieu avant la réunion de conseil
- L'affaire de M. ROGER Gaston est classée sans suite par le procureur de la république
- Le garage du presbytère est terminé
- Les fenêtres de la salle des fêtes sont changées
- La grave a été écartée sur les chemins
- La toiture du lavoir a été faite, il faut attendre le printemps pour la suite des travaux
- Un nouveau tableau a été installé dans la salle à côté de l'école (salle utilisée par la garderie et l'association Chorale et musique). Celui-ci ne convient pas à l'association Chorale et musique. Après accord, l'association va acheter un autre tableau qui sera posé par l'agent technique.
- Courrier comité des fêtes concernant l'éclairage public : Mme le maire a répondu que la compétence était transférée au SDE18 par conséquent nous ne pouvons plus régler la pendule à notre guise. Une demande a été faite auprès d'un électricien pour trouver une solution.
- Demande du Relais de l'Aubois concernant le fonds de commerce : attente de renseignements complémentaires de la part de M. GUILLAUDEAU
- Mme le maire informe qu'une quinzaine de pigeons a été retrouvé morts autour de l'Eglise. Mais elle n'a pas d'explications. Par contre le lieutenant de louveterie du secteur va être contacté pour chasser la surpopulation de pigeons.

A Augy-sur-Aubois, le 4 décembre 2014

Le Maire

